

Délivré le : 9 6 83
 Conducteur : Yannick
 Donneur d'ordres : Portat
 Immatriculation MOTEUR : FD 385 DC
 REMORQUE : FR 278 DC

HOXY TRANSPORTS
 51 AVENUE DE LA MARQUEILLE
 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
 Tél: 06.67.73.13.92
 Hoxy.transports@gmail.com
 SIRET N° 85331820200019 TVA N° FR70853318202

LETTRE DE VOITURE
 PETIT FORMAT N°

528530

IMAP Millau Tel : 05 65 61 08 60

1. Rose : Livraison • 2. Jaune : Destinataire • 3. Bleu : Expéditeur • 4. Blanc : Soucié

EXPEDITEUR LALOI MENUISERIE
156 imp de la Bouagard
31 Labège

DESTINATAIRE Mr et Mme et design
3100 ch de la Grande rava
13 Saton 1 Pr

NBRE	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS	Longueur ou volume occupé	VALEUR déclarée	DÉTAILS DES FRAIS	PORT D'U
	<u>palettes lot</u>			<u>55</u>	Prix du transport	<input type="checkbox"/>
	<u>colis lot</u>				Taxe de valeur déclarée	<input type="checkbox"/>
					Taxe de Contre-Remb.	<input type="checkbox"/>
					Terme fixe	<input type="checkbox"/>
					TOTAL H.T.	<input type="checkbox"/>
					T.V.A.	<input type="checkbox"/>
					TOTAL T.T.C.	<input type="checkbox"/>
					Débours - Contre-Remb.	<input type="checkbox"/>
					TOTAL À RECOUVRER	<input type="checkbox"/>

RECEPTION - OBSERVATIONS - RESERVES EVENTUELLES

TRANSPORTEUR

EXPÉDITEUR - REMETTANT

DESTINATAIRE

DATE - SIGNATURE

DATE - CACHET - SIGNATURE

DATE - CACHET - SIGNATURE

CHARGEMENT

DOCUMENT DE SUIVI

DECHARGEMENT

Date et heure d'arrivée : Le

Date et heure d'arrivée : Le

Prestations annexées exécutées par le conducteur : Chargement

Prestations annexées exécutées par le conducteur : Déchargement

Autres :

Autres :

Date et heure de départ le :

Date et heure de départ le :

Signature du conducteur

Nom et signature de l'expéditeur
Remettant

Signature du conducteur

Nom et signature du destinataire

CHARGÉES CHEZ L'EXPÉDITEUR

PALETTES

RENDUES À L'EXPÉDITEUR

RENDUES PAR LE DESTINATAIRE

RENDUES PAR LE REMETTANT

Lorsque le montant de la T.V.A. n'est pas indiqué,
ce récépissé ne peut être utilisé
pour la déductibilité de la T.V.A.

MARCHANDISES DANGEREUSES OUI NON

Transport sous température dirigée OUI NON

CONDITIONS DE TRANSPORT : conformément à la loi, le refus de signature non motivé du document engage la responsabilité du remettant ou du destinataire qui refuse de signer. Les opérations qui nous sont confiées sont soumises aux conditions générales de transport approuvées par dépêche ministérielle du 7 avril 1988 (JO du 9 avril 1988). Pour les envois égaux ou supérieurs à 3 tonnes, cette indemnité ne peut excéder 20 euros par kilo de poids brut de marchandises manquantes ou avariées (...) sans pouvoir dépasser 1000 euros. Pour les envois inférieurs à 3 tonnes : cette indemnité ne peut excéder 33 euros par kilo de poids brut de marchandises manquantes ou avariées (...) sans pouvoir dépasser la somme de 1 000 euros par colis perdu, ou incomplet ou avarié (...). Pour les transports de marchandises non emballées, les conditions d'indemnisation pour pertes et avaries sont fixées par les contrats types s'y rapportant et approuvés par décrets. Toutes les contestations relèvent de la compétence exclusive des tribunaux du siège social de l'entreprise. La marchandise non emballée voyage aux risques et périls de l'expéditeur et du destinataire. Colis : Un objet ou un ensemble d'objets composé de plusieurs objets, quels qu'en soient la dimension et le volume, constituant une charge unitaire lors de la remise au transporteur, même si le contenu en est détaillé dans le document de transport. Dans le cas d'un dépassement du montant de 750 euros par colis, une déclaration en valeur auprès de votre compagnie d'assurance est fortement conseillée. Le conducteur supporte seul les conséquences résultant notamment d'une absence, insuffisance ou inexhaustivité de déclaration relative aux objets remis, d'une absence ou insuffisance d'emballage.